

**CONSEIL DE QUARTIER DE LA CITÉ-UNIVERSITAIRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 février 2019**

Procès-verbal de la 2ème assemblée de l'année 2019 du conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire, tenue **le mercredi 20 février 2019, à 19 h, au Centre de loisirs St-Thomas-d'Aquin, situé au 895, avenue Myrand.**

PRÉSENCES :

M ^{me} Nicole Marcotte	Présidente
M. Hugo Tessier	Vice-président
M ^{me} Rita Giguère	Trésorière
M. Kevin Breault	Secrétaire
M ^{me} Noëlline Saint-Pierre	Administratrice
M ^{me} Rodica Plesu	Administratrice
M. Stéphan Pouleur	Administrateur
M ^{me} Diane Boudreault	Administratrice

IL Y A QUORUM

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district électoral de Saint-Louis-Sillery
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
M ^{me} Joëlle Carpentier	Conseillère en urbanisme
M ^{me} Chantal Poirier	Conseillère en urbanisme
M ^{me} Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Francine Lafrenière	Secrétaire de soutien

7 citoyens présents.

19-02-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Nicole Marcotte ouvre l'assemblée à 19 h 06. Elle souhaite la bienvenue à tous les participants de l'assemblée puis présente tour à tour les membres du conseil de quartier de la Cité-Universitaire.

19-02-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROJET D'ORDRE DU JOUR

19-02-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
19-02-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
19-02-03	Demande d'opinion et consultation publique	19 h 05
	<i>Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme</i> relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de la Cité-Universitaire, R.C.A.3V.Q. 244 (règlement omnibus-district de Saint-Louis–Sillery et Le Plateau)	
	- Présentation du projet	
	- Période de questions et commentaires	
	- Recommandation du conseil de quartier	
19-02-04	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 janvier 2019	19 h 45
19-02-05	Suivi au procès-verbal	19 h 50
19-02-06	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 00
19-02-07	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 10
19-02-08	Dossiers du conseil de quartier	20 h 20
	- Comité sur la sécurité des piétons et des cyclistes	
	- Comité sur la densification et l'habitation	
	- Comité sur l'environnement et l'embellissement	
19-02-09	Correspondance et trésorerie	20 h 50
19-02-10	Divers	21 h 00
	- Déneigement	
19-02-11	Levée de l'assemblée	21 h 15

Au Point Divers, on ajoutera les sujets *Vision de l'habitation* et *Atelier participatif - Université Laval*.

RÉSOLUTION 19-01-13

Sur proposition de M. Hugo Tessier, appuyée par M. Kevin Breault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts susmentionnés.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-02-03 DEMANDE D'OPINION ET CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de modification au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement à plusieurs zones situées dans le quartier de la Cité-Universitaire, R.C.A.3V.Q. 244 (règlement omnibus-district de Saint-Louis-Sillery et Le Plateau)

M^{me} Hélène St-Pierre explique le déroulement de la demande d'opinion et consultation publique puis elle cède la parole à M^{me} Joëlle Carpentier, conseillère en urbanisme. À l'aide d'une présentation PowerPoint, celle-ci présente le projet de modification afin de fixer des largeurs de lot pour 5 zones dans le quartier de la Cité-Universitaire. Une révision de ces zones est aussi réalisée en regard de leurs limites, les usages, les normes d'implantation, la hauteur et les articles 181, 895 et 896.

Après quelques questions et commentaires de citoyens et administrateurs, les membres du CQ se rencontrent quelques minutes en huis clos et émettent la résolution suivante.

RÉSOLUTION 19-01-14

Sur un vote à la majorité avec une abstention, les membres du conseil de quartier de la Cité-Universitaire se montrent favorables au projet de modification au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement aux zones 32006Ha, 32023Ha, 32027Ha, 32040Ha et 32707Ha.

Le rapport d'opinion est joint en annexe.

19-02-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 30 JANVIER 2019

RÉSOLUTION 19-01-15

Sur proposition de M^{me} Noëlline Saint-Pierre, appuyée par M. Hugo Tessier, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 30 janvier 2019.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-02-05 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Les suivis figurent au présent ordre du jour.

19-02-06 PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M^{me} Émilie Villeneuve : Elle informe sur les sujets suivants.

- 1) *Appel à projets pour l'aménagement de jardins partagés* : Le 1^{er} février dernier, la Ville a lancé un appel à projets pour l'aménagement en 2019 de jardins partagés, collectifs ou communautaires. Elle invite les organismes et les regroupements de citoyens désirant aménager un jardin partagé à présenter un projet, d'ici le 15 mars 2019. Les détails se retrouvent sur le site Web de la Ville.
- 2) *Potagers de façade* : La Ville autorise désormais les potagers en cour avant mais ils doivent respecter certaines conditions. Les informations sont disponibles sur le site Web de la Ville.
- 3) *Carnaval de Québec* : Par le biais de la Société de développement commercial (SDC), l'avenue Maguire s'est animée durant la fin de semaine du 15 février 2019. Le Bonhomme Carnaval a lancé officiellement les activités le samedi 16 février en après-midi. Les festivaliers ont eu l'occasion de fréquenter un nouveau bar à cocktails, avec thématique « licorne », dans les anciens locaux du Cochon Dingue.

M. Rémy Normand : Il souligne le rayonnement de l'avenue Maguire avec la complicité de la Société de développement commercial (SDC).

19-02-07 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Stationnement de véhicules lourds sur les rues résidentielles : Une citoyenne réitère sa préoccupation d'interdire le stationnement de véhicules lourds sur les rues résidentielles. Elle poursuit son implication dans le dossier et compte sur l'appui du conseil de quartier.

Secteur des rues Dosquet, De Brome et chemin des Quatre-Bourgeois : Cette même citoyenne rapporte la suggestion d'un voisin d'éliminer le terre-plein à cet endroit et d'y construire des trottoirs.

19-02-08 DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

Comité sur la sécurité des piétons et des cyclistes : Mesdames Diane Boudreault et Rodica Plesu rappellent aux collègues administrateurs qu'elles sont

intéressées à recueillir leurs commentaires en regard du document qu'elles ont préparé.

Comité sur la densification et l'habitation : M. Hugo Tessier mentionne le questionnaire adressé aux conseils de quartier relativement à la *Vision de l'habitation*. Devant l'heure tardive, il propose que les collègues lui fassent parvenir leurs opinions et il compilera l'ensemble des commentaires. Il accepte d'être le porte-parole du CQCU pour participer à une rencontre du regroupement de représentants de conseils de quartier sur le sujet, qui se tiendra le jeudi 28 février 2019, à 19 h, à l'édifice de La Fabrique, situé sur le boulevard Charest Est.

Comité sur l'environnement et l'embellissement : M^{me} Noëlline Saint-Pierre et M. Stéphan Pouleur assisteront à la première rencontre de la *Table de concertation environnement des conseils de quartier* (TCE), prévue le lundi 25 février prochain, à 19 h.

M^{me} Diane Boudreault profite du sujet pour informer du gala *Demain la forêt-Ville de Québec*, qui aura lieu le 6 juin 2019, au Capitole. Il s'agit d'un événement bénéfique - spectacle d'humour et de musique - qui servira à la plantation d'arbres à Québec. Pour plus de détails, consulter le site Web Demain la forêt-Ville de Québec.

19-02-09 CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

Correspondance : Rien à signaler.

Trésorerie : La trésorière M^{me} Rita Giguère informe d'un solde bancaire au 31 janvier 2019 de 1 579,87 \$.

RÉSOLUTION 19-01-16

Sur proposition de M^{me} Rita Giguère, appuyée par M^{me} Noëlline Saint-Pierre, il est résolu de remettre une somme de 80 \$ à M^{me} Francine Lafrenière pour la rédaction du procès-verbal de la présente réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-02-10 DIVERS

Déneigement : Les membres échangent sur l'accumulation exceptionnelle de neige sur le territoire de la ville de Québec. Les intersections sont souvent à risque compte tenu de la hauteur des congères. La prudence est de mise. Pour toute situation problématique concernant le déneigement, on invite les citoyens à composer le 311.

Par ailleurs, on tient à souligner que la *Politique sur le déneigement* offerte par la Ville avant la période des Fêtes a été très appréciée.

Une citoyenne se demande pourquoi la rue Noël-Carter est toujours déneigée avant toutes les autres rues environnantes. On répond que cela peut être imputable aux priorités de déneigement, au trajet, ... Pour une plainte ou un commentaire, on peut composer le 311.

Vision de l'habitation : Le sujet a été abordé précédemment.

Atelier participatif – Université Laval : M^{me} Diane Boudreault informe d'une invitation émanant d'un travail des étudiants à la maîtrise sur l'aménagement du campus universitaire. Ces travaux contribueront à la réflexion du Comité d'aménagement qui revoit le plan d'aménagement du campus de l'Université Laval. Elle propose sa candidature pour représenter le conseil de quartier à cet atelier participatif, qui se tiendra mercredi, 27 février 2019, de 11 h 30 à 13 h 30 au pavillon Alphonse-Desjardins.

RÉSOLUTION 19-01-17

Sur proposition de M^{me} Rita Giguère, appuyée par M^{me} Nicole Marcotte, il est résolu de désigner M^{me} Diane Boudreault, à titre de représentante du conseil de quartier de la Cité-Universitaire, pour assister à l'atelier participatif d'un groupe d'étudiants de l'Université Laval relativement à l'aménagement du campus.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des résolutions du CQCU : Plusieurs membres du CA déplorent l'absence de suivis par la Ville sur les résolutions adoptées par les administrateurs du CQCU.

19-02-11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 19-01-18

Sur proposition de M^{me} Diane Boudreault, appuyée par M. Stephan Pouleur, l'assemblée est levée à 21 h 12.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal rédigé par M^{me} Francine Lafrenière

SIGNÉ

Nicole Marcotte, présidente

SIGNÉ

Hugo Tessier, vice-président

RAPPORT D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et RRVQ chapitre P-4

MANDATÉ : Conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Numéro de dossier : R.C.A.3V.Q.244

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 20 février 2019 au : Centre de loisirs St-Thomas d'Aquin 895, avenue Myrand</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Projet de modifications au Règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relatif à plusieurs zones du quartier en lien avec la largeur minimale de lot (R.C.A.3V.Q. 244)</p>
--	--	--

4. Présences

Membres avec droit de vote : Mmes Nicole Marcotte, Noëlline St-Pierre, Rodica Plesu, Rita Giguère, Diane Boudreault.

MM. Stéphan Pouleur, Hugo Tessier et Kevin Breault.

Membres sans droit de vote : Mme Émilie Villeneuve, conseillère du district de Saint-Louis-Sillery, M. Rémy Normand, président de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Présentation : Mme Joëlle Carpentier, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale, Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Animation et préparation du rapport : Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.

Informations présentées

- Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique;
- Présentation des modifications proposées par le projet de règlement;
- Une fiche synthèse de la modification réglementaire ainsi qu'une carte des zones concernées étaient mises à la disposition des citoyens.

Objet de la demande :

Le projet de modification à la réglementation d'urbanisme concerne plusieurs zones où l'on retrouve des immeubles de trois logements ou moins.

Modifications proposées pour les dix zones visées :

- Ajout d'une largeur minimale de lot dans la grille de zonage;
- D'autres ajustements concernent les typologies de bâtiments (isolé, jumelé, en rangée, logement supplémentaire), les normes d'implantation, la hauteur et les dispositions relatives à la gestion des droits acquis).

La modification réglementaire ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter.

5. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)

Il est résolu à la majorité que le conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire n'a pas d'objection à l'adoption par le conseil d'arrondissement du projet de modification au règlement sur l'urbanisme de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge relatif à plusieurs zones du quartier en lien avec la largeur minimale de lot (R.C.A.3V.Q. 244).

6. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes : 8

Nombre d'interventions : 2

Modification à la grille de la zone 32023Ha

Un résidant de la rue Moreau demande si la nature des activités autorisées aux grilles de spécifications va être modifiée et s'interroge sur la possibilité de voir plusieurs commerces arriver dans le secteur. Il dit être en accord avec l'exercice de révision et souhaite que la démarche vienne prévenir la construction de bâtiments de gros gabarit tels que le Q-B sur le chemin des Quatre-Bourgeois.

- La représentante de la Ville répond que la zone 32023Ha va conserver sa même vocation et que la démarche sert à consolider les zones de basse densité.

Marges latérales

Un citoyen résidant en dehors des cinq zones concernées par les modifications réglementaires, soulève son questionnement quant au choix de prescrire une marge latérale de 3 mètres au lieu de 2 mètres. Il dit comprendre la démarche qui consiste à permettre une légère densification, mais soulève le fait que selon lui, il n'y a pratiquement plus de terrains où il sera possible d'appliquer cette exigence. Enfin, il mentionne également

qu'aucun promoteur ne sera intéressé à développer un projet immobilier dans le secteur en considérant cette nouvelle exigence aux grilles de spécifications.

- La représentante de la Ville répond que les marges latérales ont été fixées à 3 mètres afin de permettre la plantation d'arbres et de haies qui auront le potentiel de devenir des arbres à grand déploiement.

7. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du conseil de quartier de la Cité-Universitaire)

Modification à la grille de la zone 32707Ha

Une administratrice demande des précisions quant à l'ajout de la mention « Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire – article 895 ».

- La représentante de la Ville répond que la démarche vise à appliquer la mesure des droits acquis et permet de protéger les propriétaires de bâtiments existants qui ne répondent pas aux normes actuelles prescrites. À titre d'exemple, il est mentionné le cas de reconstruction après incendie.

Un administrateur dit être en accord avec la démarche de vouloir assurer une certaine protection sur le territoire notamment, en évitant l'arrivée de bâtiments de gros gabarit. Il mentionne avoir des doutes quant à l'exigence de marges latérales de 3 mètres au lieu de 2 mètres ainsi que sur la prescription d'une largeur minimale de lot particulière de 9 mètres pour un bâtiment jumelé. Selon lui, cette démarche va obliger la construction de petits logements dans un quartier qui a un potentiel plus élevé en matière d'habitations en fonction des différents profils de résidents.

Une administratrice mentionne que, selon elle, le nouveau règlement ne fait pas référence à la question d'harmonisation des bâtiments, notamment dans le cas d'une reconstruction de bâtiment, en bâtiment jumelé après incendie. Elle mentionne avoir observé dans le quartier, la construction d'un deuxième étage sur des bâtiments existants et que, selon elle, cela ne correspond pas nécessairement aux critères d'harmonisation. En conclusion, elle souhaite savoir si un moratoire sera appliqué avant l'adoption du nouveau règlement.

- La représentante de la Ville répond qu'il existe des outils tels que le règlement du PIIA qui permet la prise en compte de l'insertion de nouveaux bâtiments dans des milieux existants. Il est précisé que celui-ci permet d'exercer le contrôle en fonction de différents critères et objectifs. Elle mentionne que certaines nouvelles constructions pourraient être réalisées, mais que ce n'est pas l'ensemble des constructions qui sont assujetties au PIIA. Enfin, la démarche vise à assurer une harmonisation au niveau des largeurs de lots. En conclusion, un avis d'intention permet le gel du zonage pour une période de 150 jours.

Un administrateur mentionne comprendre l'objectif du projet qui, selon lui, se veut de favoriser la densification. Il dit être toutefois en désaccord avec l'exigence d'augmenter les marges latérales. Il mentionne avoir constaté que les marges seraient passées de 4 mètres à 2 mètres en 2011, pour en arriver aujourd'hui, avec une exigence de 3 mètres.

- La représentante de la Ville répond qu'il s'agit d'un exercice d'uniformisation des marges latérales dans les milieux de même type. Il est mentionné que le règlement proposé ne vise pas l'ajout d'unités possibles de logements et la densification du tissu, mais plutôt l'harmonisation.

Un administrateur demande des précisions quant à la largeur moyenne des lots et mentionne trouver trop petite, l'exigence de la largeur minimale de lot à 16 mètres. Enfin, il affirme avoir des doutes quant à l'exigence du 3 mètres de marge latérale particulièrement pour la plantation d'arbres.

- La représentante de la Ville répond qu'elle ne possède pas l'information exacte sur la largeur moyenne des lots, mais que celle-ci peut varier en fonction des tronçons de rues. À sa connaissance, elle ajoute qu'approximativement, les largeurs de lots peuvent varier autour de 18 à 26 mètres, et ce, en fonction des secteurs. Enfin, il est précisé que l'objectif de la démarche est de permettre une densification en douceur dans le secteur.

Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistante-greffière de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par

SIGNÉ

Nicole Marcotte
Présidente du conseil de quartier
Conseil de quartier de La Cité-Universitaire

Préparé par

SIGNÉ

Hélène St-Pierre
Conseillère en consultations publiques
Service de l'Interaction citoyenne

27 février 2019